



Les

PANNEAUX SOLAIRES

pop·up
house

Kit PopUp

Transformez votre PopUp House en **maison Positive**, qui produira sa propre énergie. Pour vous accompagner dans cette transition nous mettons à votre disposition des **kits complets de photovoltaïque** pour votre autoconsommation.



Panneaux monocristallin
Full black - 300Wc
Garantie minimum : 12 ans

+



Micro-onduleur pour 2 panneaux
Garantie minimum : 20 ans

+



Kit de raccordement
rapide en toiture

+



Bac à lester

+



Passerelle de
communication

+



Coffret électrique

Kit 1.5kw Autoconsommation sans revente

2 600 € HT, transport inclus

1 500 € HT de pose (prix estimé)

5 panneaux et onduleurs + kit de montage

Emprise sur toiture : 7 m²



Les atouts du kit d'autoconsommation



- + **Simplicité** : un kit standard adapté aux toitures PopUp House. Montage avec micro-onduleur sous le panneau pour faciliter l'installation
- + Autoconsommation sans revente = **Démarches administratives réduites**. [En apprendre plus](#)
- + **Fiabilité** : panneaux garantis au minimum **12 ans**, onduleur garanti minimum **20 ans**
- + Pose possible par votre électricien, **sans agrément spécifique**

Retour sur investissement

Simulation pour une PopUp de 130m² :

(Ces économies sont un exemple pour une famille moyenne de 4 habitants)

+ Sud de la France : **économisez 390 €/an**

+ Nord de la France : **économisez 275 €/an**

L'amortissement est donc de **10 à 14 ans**, avec un matériel garanti de 12 à 20 ans, et qui peut produire pendant encore de nombreuses années.

Équivalent à un placement avec un **rendement à 7% par an sur 20 ans**.

Dès l'étude structurelle, informez-nous de votre souhait de panneaux photovoltaïques : cela aura un **impact structurel**. Vous devez aussi indiquer la présence des panneaux solaires sur votre permis de construire. Si permis est déjà accordé une simple déclaration de travaux suffit.



Revendre son électricité

Vous souhaitez **installer plus de panneaux photovoltaïques** et **revendre tout ou partie de votre électricité à EDF** ?

C'est possible, mais la procédure est plus complexe (installation par une entreprise RGE, consultation Enedis...)

Pour dimensionner votre installation en revente d'électricité, nous vous accompagnons avec une **étude thermique spécifique**.

En savoir plus :

[Différents types de contrats de revente](#)

[Demande de raccordement en autoconsommation totale](#)

[Site photovoltaïque.info \(ADEME\)](#)

